

Motion de Thomas Lindet, qui demande à son frère, Robert Lindet, de rendre compte de sa mission dans l'Eure devant le comité de salut public, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Robert Thomas Lindet

Citer ce document / Cite this document :

Lindet Robert Thomas. Motion de Thomas Lindet, qui demande à son frère, Robert Lindet, de rendre compte de sa mission dans l'Eure devant le comité de salut public, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 423;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34901_t1_0423_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

rale; il a été convaincu de calomnie, et le comité l'a fait arrêter. Cependant, citoyens, c'est sur sa dénonciation que les deux patriotes dont on réclame l'élargissement ont été privés de leur liberté. Ce qu'il a débité contre eux n'est qu'une pure calomnie. Je demande qu'ils soient mis en liberté et qu'ils retournent dans leur pays, qu'ils n'aient quitté que pour venir vous faire une offrande de 15 000 liv. Ils rendront de grands services à la chose publique par leur ardent patriotisme (1).

Thomas LINDET appuie la motion de Legendre, ayant pour objet d'obliger Robert Lindet, son frère, à s'expliquer devant le comité de salut public. Il déclare que son frère n'a jamais eu autre chose en vue que le bien de son pays (2).

Un autre membre [Robert LINDET] paraît à la tribune : il rend compte de la mission dont il a été chargé dans les départements du Calvados et de l'Eure. Il expose les moyens de pacification qu'il a suivis et qui ont eu les plus heureux effets, puisque le calme a été rétabli, que les citoyens égarés se sont empressés de reconnaître leurs erreurs, et que la patrie n'a pas eu à regretter un seul défenseur. Il annonce qu'il falloit distinguer les erreurs du crime, et que quoiqu'il y eût une grande conspiration et beaucoup de coupables, il avoit cru de la justice et de la politique de ne pas brusquer les esprits par une trop grande sévérité, et qu'il avoit pensé parvenir plus sûrement à son but par la raison. Lorsque les officiers municipaux de Conches ont été traduits dans les prisons, j'ai exposé, a dit l'orateur, aux comités réunis de salut public et de sûreté générale que cette grande conspiration avoit des ramifications fort étendues, et qu'il falloit atteindre les grands coupables et pardonner à l'égarement; que c'étoit le plus sûr moyen pour avoir les plus grands renseignements, et que c'étoient aussi les motifs qui avoient déterminé la suspension de l'instruction de la procédure (3).

Robert LINDET. Ce que vient de dire Legendre m'oblige de vous parler de ma mission dans le département de l'Eure et ceux environnants. Citoyens, une grande conspiration avait été ourdie, elle comprenait neuf départements, et des commissaires avaient été envoyés dans toute l'étendue de la république pour faire des partisans au fédéralisme. La place d'armes était à Caen. La coalition avait des chefs, une armée, des finances, des armes et des bras pour les porter. Tel était l'état du fédéralisme dans les départements que je devais parcourir. Déjà une avant-garde de cinq mille hommes s'était avancée sur Evreux et Vernon. Le comité de salut public conçu de justes inquiétudes; il sentit combien il était urgent de s'opposer à la marche des rebelles et de les disperser. Il me demanda un plan; je lui dis que beaucoup d'esprits avaient été égarés, qu'il serait facile de ramener le plus nombre en l'éclairant. Ces vues ne suffisaient pas, il fallait un plan d'action; je proposai de nommer deux membres de la Convention

pour aller, à la tête de trois bataillons fournis par Paris, marcher sur Pacy et Vernon. L'un des deux commissaires devait se présenter à l'armée fédéraliste et la sommer de mettre bas les armes; si son caractère avait été méconnu, si on avait porté la main sur lui, son collègue était là avec la force armée pour faire reconnaître la souveraineté du peuple et punir les fédéralistes de leur rébellion. Je fus chargé d'exécuter ce plan.

Je pars : il y a donc un choc à Vernon entre les fédéralistes et l'armée patriote; quelques gouttes de sang coulent, mais bientôt la justice triomphe; les rebelles sont frappés de vertige, ou plutôt, au cri de la patrie, ils prennent la fuite et se dispersent; nous avançons jusqu'à Evreux, nous y entrons sans verser une goutte de sang, je reconnais dans les habitants de cette ville plus de citoyens égarés que d'ennemis ou sectaires; on fraternise, bientôt les bataillons de Paris sont regardés comme des frères et des libérateurs. Nous établissons à Evreux un centre de lumières; des négociations sont entamées, mais tout se fait par des moyens honnêtes qui ne blessent ni l'honneur, ni la probité, ni le patriotisme. Dans peu de jours nous recueillons le fruit de nos travaux; les forces qui avaient été levées dans les neuf départements insurgés rentrent dans leurs foyers. La paix se rétablit dans les départements de la ci-devant Bretagne. Citoyens, ce n'est pas l'armée que nous conduisions qui a fait évanouir l'armée des rebelles; c'est par la confiance que je n'ai cessé d'inspirer que nous avons gagné nos ennemis; c'est à la confiance que j'ai voulu tout ramener, c'est elle qui a fait tomber les armes des mains des soldats qu'on faisait marcher contre la représentation nationale. C'est par le sentiment que j'ai voulu réussir; c'est le seul ressort que j'ai voulu faire agir. Le succès a justifié mon entreprise, et ceux qui, il n'y a qu'un moment, criaient comme des bêtes féroces qu'ils voulaient marcher contre Paris, jurèrent de quitter leurs armes et de ne les prendre que contre les ennemis de la liberté. « Indiquez-nous des ennemis à combattre, disaient-ils, et nous laverons dans leur sang notre erreur d'un moment ».

N'ayant plus d'armée ennemie à combattre, nous nous occupons des moyens d'assurer la paix; le renouvellement des administrations fixe notre attention : les administrateurs coupables sont destitués et arrêtés. Cela se fait sans secousse, par le seul effet de la confiance que nous avons inspirée pour la Convention; si nous n'avons pas renouvelé l'administration d'Evreux, c'est parce que les négociations et l'immense correspondance que nous avions avec tous les comités de la Convention ne nous en ont pas donné le temps. Nous étions obsédés de réclamations en faveur de ceux que nous avions fait arrêter. On nous pressait de prononcer sur leur sort en nous disant que nous étions les maîtres de le faire, puisque nous étions munis de pouvoirs illimités. Je me suis refusé à toutes sollicitations; j'ai toujours répondu qu'il n'appartenait qu'à la Convention de se prononcer. Citoyens, la prudence a été la règle de ma conduite; si j'avais commis quelques fautes, par faiblesse ou imprudence, je serais venu vous apporter ma tête en expiation.

La municipalité de Conches ayant été envoyée au tribunal révolutionnaire, je fus assigné

(1) *Mon.*, XIX, 421; *Débats*, n° 506, p. 270.

(2) *J. Sablier*, n° 1125.

(3) *P.V.*, XXXI, 67.